"\\DC\Shared Folders\Clients\Lotinvest-Immobel-DM08\17 Selles\2. PLANS\C. BORNAGES-DIVISIONS\DM08-17 DIVISION GENERALE.dwg, DIVISION GENERALE 1, 11-07-19 16:59:37, ARCH full bleed D (36.00 x 24.00 pouces), Auteur, Olivier Herpigny

Province de Namur

Commune de Andenne

11 ème division / Seilles / section B

Dossier :

Plan de division de la parcelle 197r

Les sommets sont matérialisés comme suit :

Deux nouvelles bornes de type "FENO blanche" implantées aux points 242 et 243.

- La limite comprise entre les bornes n° 248 et 214 correspond au plan établis par le Géomètre-expert Alphonse Paye, dressé en date du 31 janvier 2005,
- La limite comprise entre les bornes n° 223 et 218 correspond au plan établis par le Géomètre-expert Tanguy Della Faille, dressé en date du 23 avril 1991,
- La limite comprise entre les bornes n° 218 et 216 correspond au plan d'échange entre Mr Monel et la Ville de Andenne,
- La limite comprise entre les bornes n° 216 et 248 correspond a un parallèle à 5 mètres de l'axe de la voirie.

Servitude :

- Le lot 6 est grevé d'une emprise en sous-sol (canalisation) et d'une servitude de passage de 1.50 M au droit de la conduite pour son entretien et ou sa réparation représenté au plan sous hachuré bleu.
- Le lot 7 est grevé d'une emprise en sous-sol (canalisation) et d'une servitude de passage de 1.50 M au droit de la conduite pour son entretien et ou sa réparation représenté au plan sous hachuré bleu.
- Le lot 12 est grevé d'une emprise en sous-sol (canalisation) et d'une servitude de passage de 1.50 M au droit de la conduite pour son entretien et ou sa réparation représenté au plan sous hachuré bleu.
- Le lot 11 est grevé d'une servitude de passage d'une largeur de 5.00 M représenté au plan sous hachuré cyan.

AGENAM SRL
Rue des Roses Trémières 37
B-5020 VEDRIN-NAMUR
T : +32 81 201220 G : +32 478 959378 olivier.herpigny@agenam.be

REPRESENTE PAR :
☒ Benoît Compère ☒ Olivier Herpigny

Légalement admis et assermenté près du Tribunal de Première Instance de Namur inscrit au Conseil fédéral des Géomètre-Expert sous le n° géo040202

CONTENU :

PLAN DE DIVISION 1/500 — PROCES-VERBAL SITUATION CADASTRALE 1/2500

REFERENCE DOSSIER	DRESSE PAR	DATE
0468.17	O.HERPIGNY	11 juillet 2019

1/1

Délimitation :

Le lot 1 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 275 - 277 - 278 - 279 - 232 - 275.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **02a 37ca**

Le lot 2 est limité au plan sous trame vert par les points n° 279 - 278 - 281 - 280 - 279.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **02a 10ca**

Le lot 3 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 280 - 281 - 282 - 283 - 280.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **02a 10ca**

Le lot 4 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 283 - 282 - 295 - 284 - 233 - 283.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **02a 10ca**

Le lot 5 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 284 - 295 - 242 - 233 - 222 - 286 - 285 - 234 - 284.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **09a 43ca**

Le lot 6 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 285 - 286 - 222 - 241 - 240 - 239 - 245 - 288 - 247 - 235 - 285.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **17a 07ca**

Le lot 7 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 247 - 288 - 245 - 221 - 289 - 290 - 235 - 247.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **12a 08ca**

Le lot 8 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 290 - 289 - 237 - 292 - 291 - 290.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **08a 82ca**

Le lot 9 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 291 - 292 - 244 - 293 - 294 - 236 - 291.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **02a 10ca**

Le lot 10 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 294 - 293 - 238 - 218 - 216 - 294.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **08a 77ca**

Le lot 11 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 248 - 243 - 276 - 275 - 248.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **02a 37ca**

Le lot 12 est limité au plan sous trame jaune par les points n° 214 - 243 - 276 - 277 - 242 - 233 - 224 - 271 - 225 - 261 - 262 - 263 - 258 - 270 - 249 - 248 - 269 - xxx - 272 - 246 - 214.
- à prendre dans la parcelle cadastrée n° 197r: **1ha 08a 00ca**

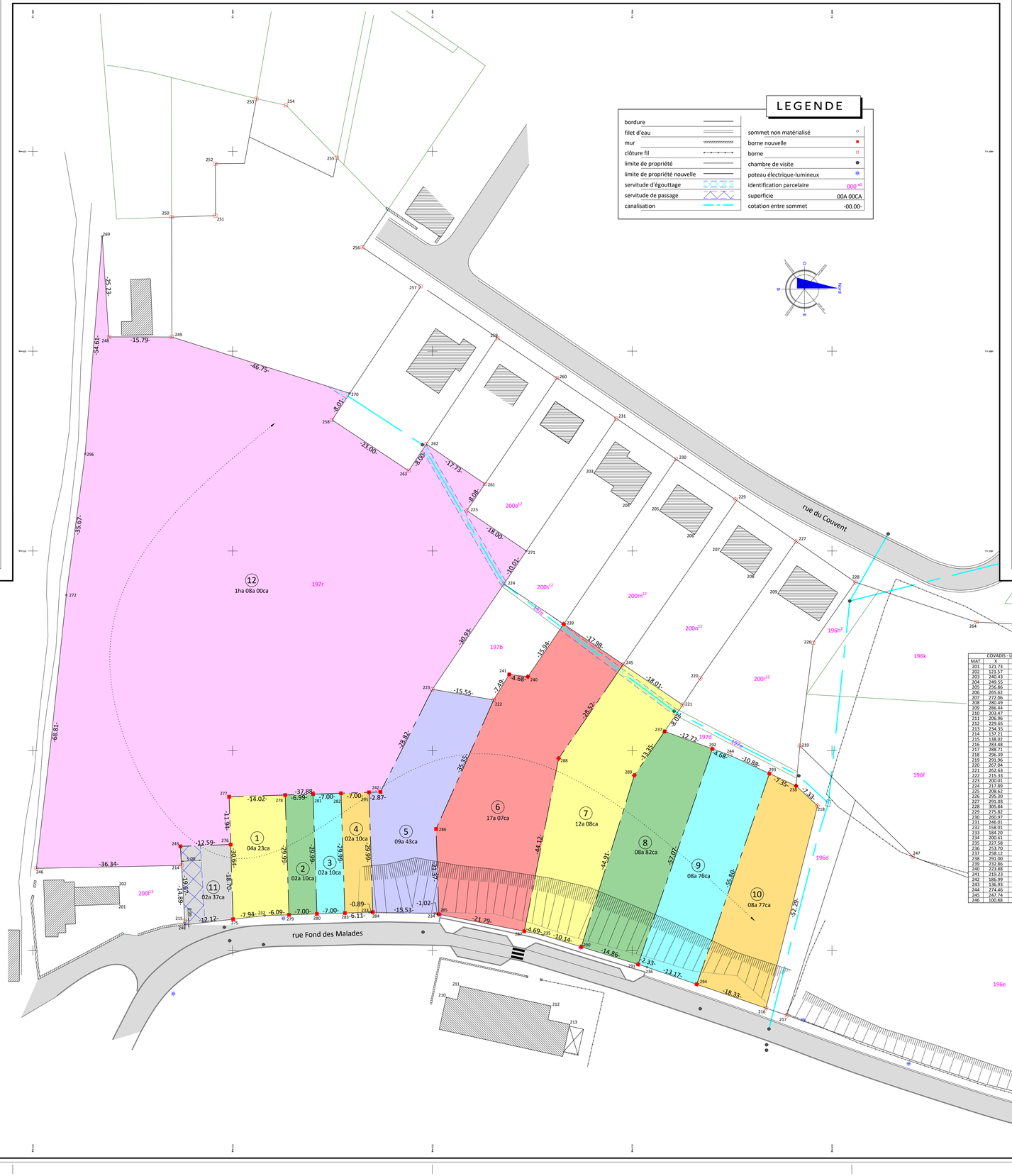
LEGENDE
bordure
filet d'eau
mur
clôture fil
limite de propriété
limite de propriété nouvelle
servitude d'égouttage
servitude de passage
canalisation
sommet non matérialisé
borne nouvelle
borne
chambre de visite
poteau électrique-lumineux
identification parcelaire 000 m²
superficie 00A 00CA
cotation entre sommet -00.00-
rue du Couvent
rue Fond des Malades
197r
12 1ha 08a 00ca
1 04a 23ca
2 02a 10ca
3 02a 10ca
4 02a 10ca
5 09a 43ca
6 17a 07ca
7 12a 08ca
8 08a 82ca
9 08a 76ca
10 08a 77ca
11 02a 37ca
197b
197d
196h²
196k
196f
196d
196e
200s¹²
200m¹²
200n¹²
200t¹³
-68.81-
-25.23-
-54.63-
-15.79-
-46.75-
-35.67-
-36.34-
-23.00-
-17.73-
-30.09-
-15.94-
-12.98-
-28.82-
-28.32-
-44.12-
-44.91-
-52.07-
-55.80-
-57.28-
-21.79-
-14.86-
-13.17-
-18.33-
-14.02-
-37.88-
-2.87-
-12.59-
-29.99-
-29.99-
-29.99